

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le deux avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Serraval s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes	Pour : 14	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Yvan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, Mme Maeva CHIROL, M. Pascal CHEVALLEREAU, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, M. Baptiste MERMILLOD, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Absents excusés : M. Marc PORRET, Mme Nicole THABUIS

A donné pouvoir :

Mme Nicole THABUIS à Nathalie MASSART

M. Alexandre DESTREM est élu secrétaire de séance.

DEL_06232026	Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFRES
--------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-5 et L. 1414-2 et D. 1411-5 ;

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat, toutefois le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres présents de procéder au vote à main levée ;

Considérant que pour une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Se déclarent candidats :

Titulaires	Suppléants
Mme CHIROL Maeva	Mme CHALANSONEX Annick
Mme MASSART Nathalie	M. GARBIT François Régis
Mme ORGE Valérie	Mme SAUVE Corinne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PROCEDE** à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, conformément aux modalités prévues à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **DECIDE** à l'unanimité de ses membres que le vote se fera par scrutin public à main levée ;
- **PROCLAME** les conseillers municipaux suivants élus membre de la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Mme CHIROL Maeva	Mme CHALANSONEX Annick
Mme MASSART Nathalie	M. GARBIT François Régis
Mme ORGE Valérie	Mme SAUVE Corinne

- **INSTALLE** le président et les conseillers municipaux élus en qualité de membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat municipal.

Le deux avril deux mille vingt-six.

Le Maire,
 Pascal CHEVALLERAU

Le secrétaire de séance,
 Alexandre DESTREM



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,

Pascal CHEVALLERAU

16 AVR. 2026 16 AVR. 2026

